



INVITATION MÉDIAS

Pour continuer à promouvoir la démocratie sanitaire, l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) organise un nouveau débat public intitulé :

« QUELLE AUTONOMIE DE DÉCISION POUR LES PATIENTS ATTEINTS DE CANCER Vers une décision partagée, mythe ou réalité ? »

jeudi 26 janvier 2017, de 9h à 15h30

INSTITUT PAOLI-CALMETTES, IPC 2 *

Salle de conférence

L'autonomie de décision du patient : souhaitée, subie ? Facteurs favorisants et limitants ?
Quelle autonomie de décision pour les patients face aux soins palliatifs et à la fin de vie ?

A la veille de la journée mondiale de lutte contre le cancer (4 février), c'est un nouveau rendez-vous d'exercice démocratique qui est proposé pour débattre de l'autonomie de décision du malade face au cancer, un débat mobilisant l'ensemble des acteurs et usagers de santé, patients et associations, soignants, chercheurs, administrations.

Sous le patronage de l'AMU (Aix-Marseille université), de l'INCa, le débat réunira, à l'IPC, sur une journée, les parties prenantes et des experts de renom : Didier Tabuteau, Conseil d'État, Responsable de la chaire Santé de Sciences politiques (Paris 1) et co-Directeur de l'Institut Droit et Santé interviendra via une vidéo introductive, Claire Compagnon, Auteure du Rapport sur la Démocratie sanitaire AN II, Jean-Paul Vernant, Professeur d'hématologie auteur du rapport préparatoire au 3^{ème} Plan Cancer, Pierre Le Coz, Philosophe, espace éthique méditerranéen, AP-HM.

Pourquoi et comment promouvoir cette autonomie de décision ?

« Si l'autonomie de décision des patients est un objectif à rechercher en permanence, cette démarche suppose une écoute particulièrement attentive, coordonnée et bienveillante des soignants face à des situations où la charge émotionnelle est intense. Cette démarche pose de nombreuses questions sur la qualité et l'intelligibilité de l'information transmise, la recherche de « décision partagée », la réalité des options disponibles pour le patient et des obstacles qui peuvent obérer de telles décisions (obstacles médicaux, économiques, mais aussi moraux et éthiques) » souligne le Pr Dominique Maraninchi.

... / ...



Vous trouverez, en lien <http://www.lesdebatspublicsdelipc.com/quelle-autonomie-de-decision-pour-les-patients-atteints-de-cancer/>, un dossier sur la démocratie sanitaire en cancérologie (Pr Dominique Maraninchi), une revue générale sur l'autonomie de décision en cancérologie (Dr Julien Mancini), et plusieurs vidéos introduisant les thèmes du débat.

Allocutions, présentations, tables rondes et débats entre les parties prenantes seront au programme de cette journée. Le 26 janvier prochain, ces « parties » échangeront avec des personnalités qualifiées de premier plan, invitées à apporter leur éclairage singulier au débat. Médecins oncologues, chercheurs, membre de l'ARS PACA (Agence régionale de santé) participeront également à ce débat, qui dans un souci de transparence et d'échange démocratique, sera filmé dans son intégralité, visionnable en direct (www.lesdebatspublicsdelipc.com) et rendu public via la plateforme web dédiée.

A propos des débats publics de l'IPC

www.lesdebatspublicsdelipc.com

Ce débat, comme le précédent, s'inscrit dans le cadre de la Démocratie sanitaire que met en avant l'IPC.

Il s'appuie sur les recommandations nationales en faveur de la démocratie sanitaire énoncées dans le rapport de Claire Compagnon : faire de la démocratie sanitaire une réalité.

Le 3^{ème} Plan cancer soutient cette démarche à laquelle s'associent l'IPC et l'Agence régionale de santé PACA.

L'engagement de l'IPC dans la démocratie sanitaire est ancien et riche. La création du Comité de patients de l'IPC, à la fin des années 1990, en est une réalisation concrète et marquante qui a joué un rôle pionnier en France et a inspiré en 2004 la mesure correspondante du premier Plan Cancer.

L'action du Comité est très riche et a contribué à de nombreuses approches innovantes.

L'Institut Paoli-Calmettes en bref :

Certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2015 niveau A, sans remarque, et membre du groupe UNICANCER, l'IPC rassemble 1 523 chercheurs et personnels médicaux et non médicaux, engagés dans la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses : recherche, soins médicaux et de support, enseignement et formation. L'IPC a réalisé plus de 82 987 consultations et accueilli plus de 9 271 nouveaux patients en 2015. La prise en charge à l'IPC s'effectue exclusivement sur la base des tarifs de la sécurité sociale, et les dépassements d'honoraires ne sont pas pratiqués dans l'établissement.

Pour plus d'informations : www.institutpaolicalmettes.fr

Contact presse :

Elisabeth BELARBI – 06 46 14 30 75 communication@ipc.unicancer.fr

* IPC2, salle de conférence, 15 boulevard Leï Roure 13009 Marseille

- PJ :**
- Programme
 - Dossier sur la démocratie sanitaire
 - Revue générale sur l'autonomie de décision en cancérologie